

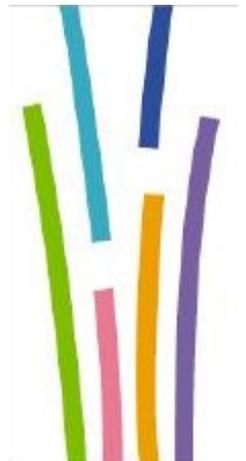
VERS'EAU

Je suis
un maître d'ouvrage
ou un exploitant
de système
d'assainissement

Je veux un accès à
VERS'EAU
pour déposer mes mesures
d'auto-surveillance



Conçu par le Pôle EAU (version 1.1)
MAA/SG/SM/SDSI/BIA/ADAGE



Je demande un compte « Cerbère »

1. Je me munis du n° SIREN de mon entreprise
2. Je me connecte à l'URL : <https://authentification.din.developpement-durable.gouv.fr/>
3. Je consulte la documentation pour demander mon compte en cliquant sur  puis sur [guide d'utilisation du portail Cerbère à l'usage des professionnels et des particuliers](#)
4. Je choisis « **Créer un compte Cerbère** »
5. Je coche « Vous souhaitez créer votre compte pour votre activité professionnelle »
6. Je réponds aux questions qui me sont posées

J'informe la DDT/M de mon département

1. Je me rapproche de mon correspondant à la DDT/M en lui précisant que j'ai un **compte Cerbère** :
M./Mme
2. Je lui communique les informations suivantes :
 - ma structure ;
 - son numéro SIRET ;
 - mon nom et prénom ;
 - mon adresse mail ;
 - mon téléphone.
3. Je l'informe que je dispose de la plaquette relative à l'application VERS'EAU.

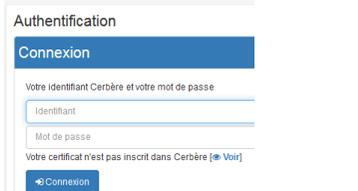
J'attends la confirmation de la DDT/M pour accéder à VERS'EAU

La DDT/M va vous informer par mail que vous pouvez accéder à VERS'EAU.

Elle vous transmettra l'URL d'accès à **LANCELEAU**, portail des applications de l'eau dans lequel vous verrez l'application VERS'EAU.

Je me connecte à LANCELEAU

Pour vous connecter, suivez les instructions ci-dessous :

Je possède ...	Je me connecte avec
un compte et un mot de passe Cerbère	mon identifiant (Compte) et mon mot de passe
Je clique sur ...	
	

Puis, je me connecte à VERS'EAU

Une fois connecté à LANCELEAU cliquez sur :

VERS'EAU pour accéder à la plate-forme de dépôt de vos fichiers de mesures d'auto-surveillance.

Remarque : Une plaquette est à votre disposition intitulée « VERS'EAU : Simplifions l'auto-surveillance, Je dépose mes mesures en ligne »

Besoin d'aide ?

Une assistance à deux niveaux est à votre disposition

Premier niveau :

Contactez **votre correspondant à la DDT/M** si vous n'arrivez pas à :

- demander un compte BDNU ou Cerbère ;
- vous connecter à la BDNU ou à Cerbère ;
- vous connecter à LANCELEAU ou à VERS'EAU.

Deuxième niveau :

Vous avez également la possibilité d'envoyer un e-mail de demande d'assistance :

Vous ...	Alors
N'arrivez pas à joindre votre correspondant à la DDT/M	Faites un mail à assistance.dsa@agriculture.gouv.fr en précisant : <ul style="list-style-type: none">• le sujet ;• le numéro de votre département ;• le nom de la structure dans laquelle vous travaillez (ex: SAUR agence de xxx, Lyonnaise des eaux de xxx, ...)• votre Nom ;• votre Prénom ;• votre Numéro de téléphone ;• votre Adresse électronique ;• votre identifiant de connexion.

